



**ONU HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. limitée  
29 juin 2020

Français  
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Première session de 2020  
En ligne, 29 juin 2020

**Mise à jour présentée au Conseil exécutif par la Directrice  
exécutive concernant les activités d'ONU-Habitat pour  
la période de janvier à juin 2020**

**1 : Mise à jour concernant le point 3 de l'ordre du jour : Questions financières,  
budgétaires et administratives**

**1.1 : Situation financière**

*Document d'avant-session* : HSP/EB.2020/2 : Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2020–2023 : Situation financière au 31 décembre 2019 ».

1. En mai 2019, à sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023, qui sera exécuté dans le cadre de quatre programmes de travail et budgets successifs. Le premier programme de travail et budget (WP&B 2020) a été approuvé par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat en novembre 2019. Ledit programme de travail s'articule autour de quatre nouveaux sous-programmes, directement alignés sur les domaines de changement du Plan stratégique 2020–2023. Ces domaines de changement relient le Plan stratégique aux objectifs de développement durable et visent à favoriser : a) La réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; b) Un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; c) Le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ; et d) la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines. Ces sous-programmes allient les dimensions normatives et opérationnelles du mandat d'ONU-Habitat. Outre de définir des standards, de proposer des normes et principes, d'orienter le renforcement des capacités et de partager les meilleures pratiques, ONU-Habitat réalise également des travaux opérationnels et fournit un soutien technique spécialisé aux États membres dans la mise en œuvre des politiques, stratégies, meilleures pratiques, normes et standards.

2. ONU-Habitat a soumis ses états financiers pour l'année 2019 au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2020. Les états financiers présentent la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie et les actifs nets d'ONU-Habitat. Ils fournissent également une comparaison entre le budget et les dépenses réelles. L'état des finances d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019 est résumé comme suit :

**a) Situation financière :**

**Actifs** : Fin 2019, le total des actifs bruts d'ONU-Habitat s'élevait à 476,1 millions de dollars. Ce montant comprend 123,4 millions de dollars d'actifs pour les fonds pré-affectés de la Fondation.

**Passif** : Le total du passif pour l'année s'élevait à 154,7 millions de dollars. Ce montant comprend 29,7 millions de passif pour les fonds préaffectés de la Fondation.

**Actifs nets** : Le total des actifs nets s'élevait à 321,4 millions de dollars, dont 93,7 millions au total liés aux fonds non affectés de la Fondation.

**b) Performance financière :**

**Recettes :** Le total des recettes brutes à la fin de l'année 2019 s'élevait à 186,7 millions de dollars, dont 5,2 millions au total issus du compte non affecté de la Fondation.

**Dépenses :** Le total des dépenses brutes à la fin de 2019 s'élevait à 190,4 millions de dollars, dont 5,5 millions au total pour les fonds non affectés de la Fondation.

**Excédent/Déficit :** La performance financière d'ONU-Habitat s'est traduite par un déficit de 3,7 millions de dollars en 2019, dont un déficit de 0,3 million issu du compte non affecté de la Fondation.

3. Les préparatifs pour l'élaboration du programme de travail et budget pour 2021 sont en cours. Le document sera soumis à l'approbation du Conseil exécutif d'ONU-Habitat lors de sa prochaine session.

**1.2 Mise à jour concernant la restructuration en cours d'ONU-Habitat**

*Document d'avant-session :* HSP/EB.2020/2/Add.1 - Mise à jour concernant la restructuration en cours d'ONU-Habitat

4. La Directrice exécutive a, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, entériné la restructuration de l'organisation pour ainsi garantir la mise en place d'un mécanisme de prestation plus efficace et efficient. La nouvelle structure prévoit une intégration plus étroite, et des pratiques opérationnelles et de gestion plus transparentes. Le 2 janvier 2020, la nouvelle structure composée de trois divisions et d'un Bureau consolidé de la Directrice exécutive, est entrée en vigueur. En raison de restrictions budgétaires, les membres du personnel ont été transférés latéralement vers leurs nouveaux postes. Fin mai 2020, une matrice RACI d'attribution des responsabilités a été parachevée. Elle sert de base pour rendre opérationnels les plans de travail des divisions, services, sections et unités. Les tâches spécifiques tendant à la réalisation des objectifs du plan de travail sont ensuite ventilées en cascade vers la totalité des effectifs. Ce processus s'accompagne également d'une classification des postes et de la nomination de points focaux garantissant l'efficacité.

5. La restructuration du siège d'ONU-Habitat à Nairobi, comprenant le Bureau de la Directrice exécutive, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation, ainsi que la Division des solutions globales, a été menée à bien au 1<sup>er</sup> juin 2020. La Directrice exécutive a créé en janvier 2020 une équipe spéciale chargée d'élaborer un document d'orientation aidant à définir la présence de l'organisation dans le monde. Ce document d'orientation devrait être achevé et soumis à la Directrice exécutive le 15 juillet 2020. Compte tenu de la situation financière de l'organisation ainsi que des défis liés à la pandémie de COVID-19, le document d'orientation prône le renforcement des bureaux existants parallèlement à la création à Nairobi de la Division du programme régional. Le mandat de ladite Division est à ce jour parachevé, accompagné de sa propre matrice de responsabilité (RACI). Au cours des six prochains mois, le secrétariat perfectionnera le document d'orientation et élaborera un plan d'action comprenant la création de nouveaux bureaux, et ce par l'intermédiaire d'un processus de manifestation d'intérêt. Tout nouveau bureau sera aligné sur les réformes générales des Nations Unies. Le Conseil exécutif sera informé lors de sa prochaine réunion et consultera les États membres.

**2. Mise à jour concernant le point 4 de l'ordre du jour : État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021**

*Document d'avant-session :* HSP/EB.2020/4 - Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021

6. Les Nations Unies procèdent actuellement à certaines réformes dirigées par le Secrétaire général, notamment le passage de budgets biennaux à des budgets annuels. En tant que l'une des institutions composant le Secrétariat de l'ONU, ONU-Habitat a établi son premier programme de travail et budget annuel pour l'année 2020, dont l'exécution est actuellement en cours. Le programme de travail et budget pour l'année 2021 est actuellement soumis à des processus d'approbation. Le budget proposé pour 2021 s'élève à 264,7 millions de dollars, dont 33,9 millions issus des fonds non affectés de la Fondation, 12,5 millions du budget ordinaire, 44 millions du compte pré-affecté de

la Fondation, et 164 millions du compte de la coopération technique. Le budget proposé comprend également 10,3 millions de dollars pour les activités d'appui au programme.

### **3. Mise à jour concernant le point 5 de l'ordre du jour : Progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session**

#### **3.1 Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs**

*Document d'avant-session* : HSP/EB.2020/13/Add.2 - Note de cadrage sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

7. La mise en œuvre des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs a progressé en 2020 s'agissant de l'aménagement des modalités de travail avec les organismes et les partenaires des Nations Unies, l'accent étant placé en particulier sur les cadres de mise en œuvre au niveau national. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), un document-cadre de programmation conjointe est en cours de finalisation pour intensifier l'adoption au niveau national d'outils pour des villes plus sûres, et une table ronde commune sur la mobilisation des ressources pour des villes plus sûres est prévue à Vienne en octobre de cette année. Les partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres ont présenté au dixième Forum mondial urbain une évaluation de divers outils qui contribueront à la mise à jour du référentiel pour des villes plus sûres, dont un moniteur de sécurité urbaine. Des réunions consultatives entre partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres et associations mondiales des autorités locales ont été organisées, afin de soutenir le renforcement des stratégies pour des villes plus sûres tout en ripostant à la pandémie de COVID-19. Ces réunions mobilisent des ressources et partenariats utiles pour le processus d'examen par les pairs proposé au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs. Il faut toutefois encore obtenir des États membres les ressources financières de base requises pour ancrer le processus de mise en œuvre dans la période 2020-23.

#### **3.2 Résolution 1/3 : Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

*Document d'avant-session* : HSP/EB.2020/13/Add.1 - Projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes

8. Les points clés de la résolution sont notamment : a) Élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui sera présentée au Conseil exécutif pour délibération ; b) Élaborer, conformément au Plan stratégique pour la période 2020–2023 et dans la limite des ressources disponibles, une approche renforcée et intégrée au renforcement des capacités ; et c) Appuyer les États membres dans leurs efforts de mobilisation des ressources humaines et financières pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités.

9. Le projet de stratégie de renforcement des capacités a été finalisé et présenté au Groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif le 4 mars 2020.

10. Les principaux éléments de la résolution sont maintenant examinés dans l'optique de la restructuration d'ONU-Habitat et de l'adaptation au contexte de crise de la COVID-19. Le Service du renforcement des capacités et de la formation d'ONU-Habitat travaille actuellement sur un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie. Le projet sera présenté en même temps que la stratégie lors de la session du Conseil exécutif qui se tiendra en septembre 2020.

11. S'alignant sur les changements liés à la crise mondiale de la COVID-19, le Service du renforcement des capacités et de la formation donne la priorité au renforcement des capacités numériques, en se concentrant sur les plateformes numériques d'ONU-Habitat et en explorant les approches les plus efficaces et les meilleures pour le développement renforcé de l'apprentissage en ligne au sein d'ONU-Habitat ainsi qu'avec les partenaires clefs, dont les universités.

### 3.3 **Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

*Document d'avant-session* : HSP/EB.2020/13 - Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

12. En conformité avec l'obligation d'instaurer l'égalité des sexes et de mettre en place des politiques d'intégration, un examen continu des projets a été mené par l'intermédiaire des Comités d'examen des projets, en recourant aux marqueurs, pour garantir que les questions de genre et autres questions d'inclusion sociale sont prises en compte dans tous les projets et programmes d'ONU-Habitat. Entre janvier et mai 2020, plus de 25 documents de projet et huit notes de cadrage ont été examinés, et des améliorations notables constatées en matière d'inclusion. Une série de réunions de groupes d'experts a été créée sur le thème Villes inclusives, l'accent étant placé sur les droits de l'homme, les personnes handicapées, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, afin de circonscrire les lacunes et les solutions qui guideront la programmation future.

13. Lors de la dixième session du Forum mondial urbain en 2020, deux grandes manifestations ont porté sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elles ont été organisées en collaboration avec de nouveaux partenaires, notamment des maires, d'autres dirigeants d'autorités locales, des organisations de la société civile et des membres du Groupe consultatif sur les questions de genre, qui ont participé à ces manifestations et ont suivi les progrès de l'intégration des questions de genre au sein d'ONU-Habitat.

14. La révision et la mise à jour de la Politique et du plan pour l'égalité des sexes, ainsi que du Plan d'action pour l'égalité des sexes, sont en cours. La Politique et le plan révisés guideront l'engagement d'ONU-Habitat sur les questions de genre, en conformité avec le nouveau Plan stratégique 2020–2023 et veillera à ce que toutes ses activités reflètent et fassent progresser le consensus mondial sur l'inclusion, la non-discrimination et l'égalité. En outre, une évaluation a été demandée, qui portera sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein d'ONU-Habitat.

15. La Directrice exécutive, qui est membre du Conseil des Champions internationaux de l'égalité des sexes, lancera la plateforme de Nairobi en juin, après avoir recruté 20 membres : des représentants officiels, des délégués et des dirigeants d'organismes internationaux.

### 3.4 **Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains**

*Document d'avant-session* : HSP/EB.2020/13 - Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

16. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, diverses activités sont mises en œuvre qui portent sur les liens entre zones urbaines et zones rurales (URL) (<https://urbanpolicyplatform.org/2020/05/12/un-habitat-plg-covid-19-response-activities/#1590068031747-2e7783e1-1416>). Une série de webinaires sur les URL en période de COVID-19 a été lancée en avril 2020, attirant l'attention de différentes parties prenantes dans différents contextes géographiques. La série de webinaires hebdomadaires est une plateforme qui permet de partager les mesures de riposte et de relance prises par différents pays et parties prenantes dans l'optique des liens entre zones urbaines et zones rurales. Une note d'information sur le sujet « Liens entre zones urbaines et zones rurales : Principes directeurs et COVID-19 » a également été publiée qui fait état des expériences des parties prenantes/pays concernés. En outre, ONU-Habitat a lancé le deuxième Bulletin URL, qui présente les résultats de la dixième session du Forum mondial urbain et contient un article spécialement consacré à la COVID-19. D'autres rapports finaux issus de la dixième session du Forum mondial urbain et du premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales ont été parachevés et diffusés aux parties prenantes, notamment le « Consensus de Songyang », qui décrit les mesures et conclusions issues du Forum international. Davantage d'informations concernant les URL sont disponibles à l'adresse suivante : <https://urbanpolicyplatform.org/urban-rural-linkages>